

LES EMBÛCHES DE LA FÉMINISATION DU DISCOURS

JACQUELINE BOSSÉ-ANDRIEU
UNIVERSITÉ D'OTTAWA

À l'heure actuelle, en Amérique du Nord, on note, dans certains organismes, une tendance à la neutralisation des textes destinés au public. Au Canada et au Québec, des ministères, des services gouvernementaux et des établissements d'enseignement ont établi des règles de rédaction pour "déséxiser" les écrits. Cependant, la féminisation du discours, qui entraîne de nombreux bouleversements dans la langue, suscite de violentes critiques. La lecture de textes rédigés dans une optique non sexiste nous amène à nous poser plusieurs questions, dont celles-ci: la neutralisation est-elle possible sans porter préjudice à la clarté de l'expression? est-il souhaitable de neutraliser systématiquement tous les types de texte? le masculin ne pourrait-il encore dans certains cas être considéré comme un genre indifférencié? si certains textes et non d'autres doivent être déséxisés, où doit-on tracer la limite et dans quelles circonstances et dans quels contextes le masculin pourrait-il continuer à assumer une fonction de neutre? Les réflexions qui suivent tentent de donner un aperçu des embûches qu'on rencontre lorsqu'on essaie de déséxiser les textes.

EXEMPLES DE TEXTES "DÉSEXISÉS"

Tout d'abord, il faut préciser qu'il n'entre pas dans notre propos d'étudier ici la féminisation des titres de fonction, car, comme le montre Louise Larivière (1988), celle-ci est relativement facile; on peut en outre penser que la tendance à féminiser les titres de fonction est un phénomène irréversible, même si la France, qui n'accorda le droit de vote aux femmes qu'en 1944 (vingt-six ans après le Canada) et fut l'un des derniers pays européens à le faire, risque de se montrer réfractaire pendant encore quelques décennies. Mais, contrairement à ce que certains affirment, la neutralisation totale du discours engendre de multiples difficultés. Et, pour consoler les

anglophones qui, à l'instar de Michael Jordan et Jennifer Connor (1987), pensent qu'il y a beaucoup de travail à faire pour déséxiser les textes rédigés en anglais, nous aimerions montrer qu'en français, pour neutraliser complètement un texte, il ne suffit pas de contourner quelques obstacles et, comme en anglais, d'éviter le mot "homme" et les pronoms sexistes, mais qu'il faut transformer complètement le discours. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir deux passages tirés de deux versions de l'annuaire de la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa, celle de 1988-1989, rédigée de façon traditionnelle, et celle de 1989-1990, modifiée selon un règlement sur "le langage non sexiste dans les documents de l'Université".

Texte 1 (il s'agit du règlement concernant la présence aux cours)

a) annuaire de 1988-1989 (p. 17)

La présence aux cours et aux travaux pratiques est obligatoire. Dès le début de la session, le professeur¹ doit faire part à ses étudiants de ses exigences précises sur ces deux points: il peut refuser à tout étudiant qui ne se conforme pas à ces exigences le droit de se présenter à l'examen.

Attendance at courses of instruction and at laboratory periods is obligatory. Early in the session, each professor informs students of his practice regarding absences, and may exclude from the final examination any students who do not comply.

b) annuaire de 1989-1990 (pp. 20 et 21)

La présence aux cours et aux travaux pratiques est obligatoire. Dès le début de la session, le professeur ou la professeure doit faire part à ses étudiants et étudiantes de ses exigences précises sur ces deux points: il ou elle peut refuser aux étudiants et étudiantes qui ne se conforment pas à ces exigences le droit de se présenter à l'examen.

Attendance at courses of instruction and at laboratory periods is obligatory. Early in the session, each professor informs students of his or her practice regarding absences, and may exclude from the final examination any students who do not comply.

Texte 2 (il s'agit de la procédure à suivre pour demander la révision d'une note)

a) annuaire de 1988-1989 (p. 20)

- | | |
|--|---|
| <p>1. Dans le cas où <u>l'étudiant</u>, à la suite de la procédure départementale, n'est toujours pas <u>satisfait</u> de sa note, <u>il</u> pourra faire appel formellement de celle-ci en soumettant au Doyen de la Faculté une demande écrite de révision, dans un délai de deux semaines suivant la décision du département.</p> | <p>1. Following their recourse to the departmental procedures, students who are still dissatisfied may appeal the mark for any test, assignment or examination to the Faculty, provided that they submit a written request for revision to the Dean within two weeks of the decision of the department.</p> |
|--|---|

Cette demande doit comprendre l'intitulé du cours, une copie du travail, épreuve ou examen en cause, la note obtenue, le nom du professeur (ou des professeurs) qui l'a attribuée et un énoncé des raisons de l'appel.

Such requests shall include the title of the course, a copy of the test, assignment or examination in question, the mark obtained, the name of the professor (or professors) whose mark is appealed, and a statement of the grounds for the appeal.

b) annuaire de 1989-1990 (pp. 20 et 21)

- | | |
|---|---|
| <p>1. Dans le cas où <u>l'étudiant ou l'étudiante</u>, à la suite de la procédure départementale, n'est toujours pas <u>satisfait/e</u> de sa note, <u>il ou elle</u> pourra faire appel formellement de celle-ci en soumettant au Doyen de la Faculté une demande écrite de révision, dans un délai de deux semaines suivant la décision du département.</p> | <p>1. Following their recourse to the departmental procedures, students who are still dissatisfied may appeal the mark for any test, assignment or examination to the Faculty, provided that they submit a written request for revision to the Dean within two weeks of the decision of the department.</p> |
|---|---|

Cette demande doit comprendre l'intitulé du cours, une copie du travail, épreuve ou examen en cause, la note obtenue, le nom du professeur ou de la professeure (ou des professeurs ou professeures) qui l'ont attribuée et un énoncé des raisons de l'appel.

Such requests shall include the title of the course, a copy of the test, assignment or examination in question, the mark obtained, the name of the professor (or professors) whose mark is appealed, and a statement of the grounds for the appeal.

Si l'on étudie les modifications dictées par le souci de neutraliser le discours, on constate qu'un seul changement a été apporté à l'un des deux textes anglais, les noms employés (student, professor) étant épiciènes comme la plupart des noms anglais: seul "his" devient "his or her". Quant aux modifications subies par les textes français, elles sont nombreuses:

Texte (1)

- "le professeur" → "le professeur ou la professeure"
- "à ses étudiants" → "à ses étudiants et étudiantes"
- "il" → "il ou elle"
- "à tout étudiant" → "aux étudiants et étudiantes"

Texte (2)

- "l'étudiant [...] n'est toujours pas satisfait de sa note, il [...]" → "l'étudiant ou l'étudiante [...] n'est toujours pas satisfait/e de sa note, il ou elle [...]"
- "le nom du professeur (ou des professeurs) qui l'a attribuée" → "le nom du professeur ou de la professeure (ou des professeurs ou professeures) qui l'a (l'ont) attribuée"

Cette dernière phrase en particulier donne une idée du genre de texte, qui frise à notre avis le galimatias, qu'engendre la désexisation systématique du discours.

CONSÉQUENCES DE LA DÉSEXISATION SYSTÉMATIQUE DU DISCOURS

Examinons de plus près quelques-unes des conséquences de la politique qui exige que "les noms doivent être écrits au long, forme masculine et forme féminine", règle qu'observe l'Université d'Ottawa à l'instar d'autres établissements et organismes, dont le ministère de l'Éducation du Québec qui a publié une brochure intitulée Pour un genre à part entière. Guide pour la rédaction de textes non sexistes (désormais abrégée en GRTNS).

a) répétition de mots semblables

Le français, dit-on, a horreur des répétitions; dans le texte de règlements, de directives, etc. rédigés selon la règle traditionnelle qui veut que le masculin englobe le féminin, il est déjà difficile d'éviter les répétitions de certains mots (ici de "professeur" et "étudiant"); mais quand, pour être non sexiste, on emploie systématiquement ces mots sous leur forme masculine et leur forme féminine, le texte ne devient-il pas excessivement lourd et gauche? D'autre part, quand les formes masculine et féminine se prononcent de la même façon (comme "professeur" et "professeure" – car en français le *e* final est muet), le texte ne devient-il pas saugrenu si on le lit à haute voix? Finalement ces répétitions ne nuisent-elles pas à l'efficacité de la communication qu'entrave aussi l'emploi d'autant de conjonctions de coordination et et ou?

b) répétition des déterminants et des prépositions

Qui plus est, à la répétition des termes et des conjonctions s'ajoute celle des déterminants et de certaines prépositions, comme dans "le nom du professeur ou de la professeure"; mais, dans les textes cités, on trouve aussi "à ses étudiants et étudiantes". On constate que le rédacteur hésite à répéter systématiquement déterminants et prépositions. Tout d'abord, en ce qui concerne l'article indéfini ou défini, la grammaire traditionnelle exige que, "lorsque l'article est employé devant le premier nom d'une série, il [doive] l'être aussi devant chacun des autres", sauf lorsque le second nom "désigne le même être ou objet, ou encore, quand l'ensemble des noms forme un tout étroitement uni dans la pensée" (Grevisse, 1980, par. 668), comme dans "indiquer les nom, prénom, âge et domicile de la personne décédée". Il est vrai que "dans l'ancienne langue, ajoute Grevisse (par. 668), quand plusieurs

noms étaient coordonnés, souvent l'article ne se mettait que devant le premier, avec lequel il s'accordait" (ex.: "le prix et hauteur de la vraie vertu"). Cet usage se maintient dans quelques expressions toutes faites comme "les allées et venues", "en lieu et place de", qui constituent des exceptions. Il faudrait donc, en principe, respecter la règle traditionnelle. Dans la pratique, on observe un certain flottement. Alors que, pour le moment, les uns (dont l'Université d'Ottawa) recommandent la répétition de l'article et de l'adjectif indéfini (ex.: "certains rédacteurs et certaines rédactrices") même s'ils ne respectent pas toujours ce principe lorsque le déterminant est précédé d'une préposition, les autres mélangent allègrement les deux usages; ils estiment qu'il est parfois superflu de répéter le déterminant si les deux noms désignent "des personnes de même qualité ou faisant partie d'un même groupe" ou si la répétition brise le rythme de la phrase ou la charge inutilement (GRTNS, p. 7); ainsi, le GRTNS écrit à la même page: "les inspecteurs et inspectrices" et, quelques lignes plus bas, "les institutrices et les instituteurs" (p. 9). Doit-on penser que les deux éléments du premier exemple sont plus unis dans la pensée du rédacteur que ceux du deuxième? On peut en douter. Par ailleurs, sur cette question se greffe, on l'a vu, celle de la répétition de certaines prépositions. Doit-on, par exemple, dire "refuser aux étudiants et aux étudiantes" ou "refuser aux étudiants et étudiantes"? Selon les grammairiens, les prépositions à, de, en se répètent devant chaque complément. "Toutefois, dit Thomas (1956), si les compléments désignent des personnes de même qualité ou faisant partie d'un même groupe, ou des choses de même sorte, on pourra supprimer la répétition: Il en a fait part à ses amis et connaissances." Si l'on doit dire (Hanse, 1983), "il se plaint de son frère et de sa soeur", "il en parle à Pierre et à Paul", "j'ai confiance en vous et en lui", ne faudrait-il pas répéter la préposition à et dire "aux étudiants et aux étudiantes"? Mais cette règle est loin d'être suivie de façon logique dans les textes; ainsi le GRTNS écrit tantôt: "le Ministère mettra également à la disposition des éducateurs et des éducatrices" (p. 7; c'est nous qui soulignons), "chaque université met ses cahiers à la disposition des étudiants et des étudiantes" (p. 9), "afin de permettre à chacun et à chacune de faire valoir ses qualités" (p. 8); et tantôt: "le temps accordé à ceux et celles qui..." (p. 8), "le niveau "exécution" confié aux ouvrières et ouvriers spécialisés" (p. 18), "fournir aux futurs techniciens et techniciennes" (p. 21). Ces exemples montrent que les règles voulant la répétition des déterminants et des prépositions à, de, en donnent lieu à des hésitations et à des infractions à la grammaire traditionnelle. En outre, les deux dernières citations révèlent une autre complication entraînée

par la juxtaposition des formes masculine et féminine: c'est l'accord des adjectifs et des pronoms de reprise.

c) accord des adjectifs et des pronoms de reprise

En français, les adjectifs, on le sait, s'accordent en genre et en nombre avec les mots auxquels ils se rapportent. De plus, le pronom de reprise doit correspondre en genre et en nombre avec l'antécédent. Or, à notre connaissance, pour ce qui concerne l'accord de l'adjectif qui se rapporte à deux noms pluriels de genre différent unis par *et*, les auteurs de guides pour la rédaction de textes non sexistes acceptent tous sans sourciller les règles de la grammaire traditionnelle qui veut que l'adjectif prenne alors "le genre indéterminé, c'est-à-dire le masculin" (Grevisse et Goosse, 1980, par. 204). Ils recommandent d'écrire, par exemple, "Certaines rédactrices et certains rédacteurs ont été convoqués". Ici on a donc un consensus, ce qui n'est pas le cas dans la question des pronoms de reprise, et en particulier des pronoms personnels. Le français n'ayant pas de pronom pluriel comme "they" qui englobe sans discrimination les deux sexes, le rédacteur francophone doit choisir, pour reprendre un nom masculin et un nom féminin, entre le pronom masculin pluriel "ils" et les constructions "il ou elle" ou "il et elle" ("ils ou elles" ou "ils et elles"). Sur ce point, les guides de rédaction non sexiste ne s'entendent pas. Certains insistent pour reprendre les antécédents masculin et féminin par des pronoms différents (comme dans les textes cités); d'autres, arguant qu'il est inutile d'alourdir le texte, prônent la simplicité et l'emploi du pronom personnel masculin pluriel (ex.: "chaque Université met ses cahiers à la disposition des étudiantes et des étudiants afin qu'ils soient mieux informés" (GRTNS, p. 9). Cependant, disent ces derniers, il faut faire une distinction entre, d'un côté, les pronoms personnels et, de l'autre, les pronoms indéfinis et démonstratifs. Ainsi, selon le GRTNS (p. 8), tous les pronoms, sauf les pronoms personnels, doivent "être écrits au long, au masculin et au féminin". Ce qui donne des "à ceux et à celles qui", des "afin de permettre à chacun et à chacune", des "nous devons, tous et toutes" (GRTNS, p. 8). Cette règle découlerait du fait qu'autrefois le français procédait ainsi. Mais on fait alors d'une exception la règle, puisque, si la vieille langue disait "cil et celes", "maint et maintes", c'était un usage expressif. Généraliser la répétition des pronoms, c'est, à notre avis, la banaliser et priver par conséquent la langue d'une ressource stylistique.

d) autres chausse-trappes de la rédaction non sexiste

Là ne s'arrête d'ailleurs pas la liste des transformations que la féminisation fait subir au discours et des difficultés qu'elle entraîne. Il faut encore y ajouter la place de la forme masculine et féminine, l'accord du verbe ou de l'adjectif qui suit des noms unis par ou, la répétition des conjonctions de subordination, etc.

En ce qui concerne la place des formes masculine et féminine, elle est dictée, dit-on, s'il y a des accords à faire, par des raisons de logique (le nom masculin étant placé près du mot à accorder), d'euphonie ou de symétrie. Au rédacteur donc de faire preuve de bon sens! Au rédacteur aussi de faire preuve de discernement ou d'ingéniosité lorsqu'il doit accorder un verbe ou un adjectif qui suit deux noms de genre différent au singulier unis par ou! Doit-il respecter la règle traditionnelle, qui n'est pas simple et dont l'application révèle beaucoup d'hésitation? On sait que, selon les grammairiens, si c'est l'idée de conjonction entre les deux noms qui domine, le verbe et l'adjectif se mettent au pluriel (ex.: "Un choc physique ou une émotion peuvent lui être fatals" (Thomas, 1956); si c'est l'idée de disjonction qui prévaut, ils se mettent au singulier (ex.: "Le ministre ou le secrétaire d'État présidera la séance" (Thomas, 1956)). De plus, lorsqu'on a un nom masculin et un nom féminin, les grammairiens disent que l'adjectif doit s'accorder avec le nom le plus rapproché (ex.: "Il voulait donner à son fils un métier ou une profession lucrative" (Hanse, 1983)). Mais, dans la pratique, les rédacteurs hésitent à écrire: "S'adresser au délégué ou à la déléguée syndicale" ou "l'étudiant ou l'étudiante qui n'est pas satisfaite de sa note". En fait, dans les écrits rédigés dans une optique non sexiste, ils ont recours à des artifices tels que le trait d'union, les parenthèses ou la barre oblique, donc à des créations non françaises comme dans "s'adresser au délégué ou à la déléguée syndical(e)" ou "l'étudiant ou l'étudiante qui n'est pas satisfait/e de sa note".

Finalement, en ce qui concerne certaines conjonctions comme si dont le i s'élide devant il mais non devant elle, doit-on dire "s'il ou elle" ou "si il ou elle" ou "s'il ou si elle"? La question n'a pas encore été résolue et on trouve le plus souvent les deux premières constructions.

NEUTRALISATION DU DISCOURS ET CLARTÉ DE L'EXPRESSION

Les remarques qui précèdent prouvent que la désexisation du discours aboutit à un bouleversement de la langue et, pour le moment, à ce qui nous semble être l'anarchie. Comment admettre que les tenants de la féminisation acceptent dans certains cas le statu quo, c'est-à-dire le fait que le masculin pluriel soit un genre indifférencié (il y a unanimité en ce qui concerne les adjectifs mais pas le pronom personnel *ils*), et, dans d'autres, le rejettent? Comment accepter que les textes soient alourdis, abâtardis et rendus pour ainsi dire incompréhensibles? Comment accepter le désordre entraîné par le phénomène de l'accord, les règles n'étant pas les mêmes pour tous et les accords ne respectant pas toujours dans la pratique les principes formulés? La grammaire française est déjà compliquée, et la féminisation rend encore plus difficile le travail de celui qui rédige et qui doit se demander à chaque instant s'il doit répéter l'article, la préposition, mettre le verbe au singulier ou au pluriel, etc.

Les qualités d'un bon rédacteur étant la précision, la clarté, la concision, qui oserait porter la responsabilité de textes comme celui-ci, représentatif d'écrits non sexistes?

Chaque département a établi une procédure d'appel qu'il fera connaître aux étudiants et étudiantes. L'étudiant ou l'étudiante qui n'est pas satisfait/e d'une note est invité/e à s'adresser d'abord à son professeur ou à sa professeure pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour demander une révision de la note qui lui a été attribuée. Cette première demande peut se faire par l'intermédiaire du directeur ou de la directrice du département désiré. S'il ou elle demeure insatisfait/e, l'étudiant ou étudiante adresse au directeur ou à la directrice du département concerné une demande écrite de réévaluation de son travail selon la procédure établie dans le département.²

La lisibilité n'est-elle pas sacrifiée sur l'autel de la féminisation? La réponse à cette question est claire quand on parcourt des formulaires entiers rédigés dans le style suivant: "La formule doit mentionner le nom des chercheur-e-s et l'endroit où on peut joindre les chercheur-e-s principaux-ales, le/la chercheur-e, et/ou son/sa directeur-trice s'il y a lieu."³

À la lecture de ces textes, on peut se demander si la féminisation à outrance ne va pas à l'encontre du but poursuivi puisque les chances pour qu'un tel bouleversement de la langue soit accepté nous semblent bien minces. Avec de telles règles d'écriture, adieu clarté, concision de l'expression et efficacité de la communication, et on peut plaindre les lecteurs francophones et à plus forte raison les lecteurs étrangers. Bien sûr, si le premier des textes ci-dessus avait été repensé en français au lieu d'avoir été corrigé machinalement (il est possible de croire que le travail a été fait par une machine de traitement de texte), il serait certainement plus idiomatique. Le français a des ressources, données d'ailleurs par les guides de rédaction non sexiste (tournures impersonnelles, emploi du passif et de l'infinitif, emploi de génériques, suppression des mots superflus, etc.), qui permettent parfois d'éviter la juxtaposition des formes masculine et féminine. Mais on ne peut pas toujours y avoir recours. Comment dire autrement: "Le 15 mai, les Argentins ont élu un nouveau président"? Doit-on dire, pour neutraliser la phrase: "Les Argentins et les Argentines" et insister ainsi sur le fait que, en Argentine, les femmes ont le droit de vote, ou encore "le peuple argentin"? Le GRTNS tranche:

Pour la féminisation des noms de peuples, on doit se baser sur le contexte et le document. Ainsi, dans un contexte historique, dans un manuel ou un traité d'histoire, on ne féminise pas. On écrira donc: les Latins, les Anciens Canadiens, etc.

Dans tous les autres cas, on emploie le masculin et le féminin. Ainsi, on écrit: les Québécois et les Québécoises, les Français et les Françaises, les Anglais et les Anglaises, etc.

Lorsque le masculin et le féminin des noms de peuples sont homophones, on peut les distinguer, entre autres, par les déterminatifs tous et toutes, ou encore par une autre tournure de phrase. Exemples: Toutes les Grecques et tous les Grecs seront appelés aux urnes pour l'élection du 15 octobre prochain. Les électrices et les électeurs grecs seront appelés (...) (p. 24).

À la grammaire française déjà si complexe vient s'ajouter une autre règle qui, si elle était appliquée systématiquement, allongerait singulièrement les bulletins de nouvelles. A cette étape, il convient de s'interroger sur l'opportunité de neutraliser tous les textes.

DE LA NÉCESSITÉ D'UN GENRE INDIFFÉRENCIÉ

Prenons, par exemple, le texte suivant (tiré du Monde du 12 décembre 1988):

La police chinoise tire sur des manifestants à Lhassa: plusieurs blessés

La police chinoise a ouvert le feu, samedi 10 décembre, sur des manifestants tibétains, à Lhassa, faisant plusieurs blessés dont une étrangère, a affirmé, par téléphone, un témoin occidental sur place. L'incident a eu lieu après qu'une manifestation d'une trentaine de Tibétains avait été organisée dans le centre de Lhassa contre la présence chinoise, le jour du 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a indiqué au téléphone ce témoin direct, une journaliste occidentale en vacances au Tibet qui a requis l'anonymat. Selon elle, les manifestants se sont heurtés à une patrouille de police chinoise qui a ouvert le feu. Des témoins tibétains lui ont affirmé que deux Tibétains ont été tués sur le coup, mais cette information n'a pu être confirmée. Une étrangère a été atteinte de plusieurs balles au bras, a-t-elle ajouté.

Imaginons maintenant sa version "désexisée": manifestants devrait devenir manifestants et manifestantes, à condition bien sûr que des Tibétaines aient manifesté; blessés, étant ici un nom, devrait devenir blessés et blessées, Tibétains, Tibétains et Tibétaines. Ces transformations sont-elles nécessaires? Le sexe des manifestants doit-il être précisé? Est-ce un élément d'information pertinent étant donné la brièveté de la dépêche? D'ailleurs, si celle-ci devait ne contenir que la première phrase, faudrait-il spécifier que le témoin occidental était de sexe féminin, le nom témoin n'ayant pas (encore) de féminin? Un texte ne dit jamais tout et une échelle de priorité doit être établie; ici, dans Tibétain, l'élément d'information essentiel est la nationalité. L'ajout de détails sera fonction de la longueur de l'article et du public visé. Par ailleurs, il arrive souvent que le contexte éclaire le lecteur sans qu'on ait besoin d'alourdir le texte par la juxtaposition des formes des deux genres; ainsi, dans le texte donné, le membre de phrase "plusieurs blessés dont une étrangère" suffit à renseigner le lecteur sur le fait que, parmi les blessés, se trouvaient des femmes comme des hommes, et la juxtaposition de "une journaliste étrangère" à "témoin" nous renseigne sur le

sexe du témoin. En outre, dans une manchette comme celle-ci: "Un énorme trou s'est ouvert dans le fuselage du Boeing au-dessus d'Hawaii et une dizaine de passagers ont été aspirés à l'extérieur", ce n'est évidemment pas le sexe des passagers qui importe. Quant à la stratégie qui consiste à remplacer des mots masculins génériques comme "passagers" par "personnes", elle contribuerait, si elle était généralisée, à priver la langue d'un grand nombre de mots précis. Devrait-on aussi remplacer les panneaux de signalisation qui ne comportent que le masculin, comme "Passage pour piétons", par d'autres qui indiqueraient "piétons et piétonnes" (néologisme)? Nous ne le croyons pas. Ainsi que l'affirme Claire Forel (1983, p. 30), "être contre le sexisme ne consiste pas, comme on pourrait le croire, à abolir toute référence au sexe, mais à pouvoir distinguer les situations où celui-ci importe de celles dans lesquelles il n'importe pas."

Dans les textes où la référence au sexe n'importe pas, où il est question d'êtres humains sans qu'il soit nécessaire de préciser s'il s'agit d'hommes ou de femmes (ou encore d'enfants), il faut recourir au genre indifférencié, rôle que joue en français le masculin. On sait que, traditionnellement, le masculin, et à plus forte raison le masculin pluriel, est employé comme genre "neutre", non marqué et utilisé comme générique pour désigner indifféremment des personnes ou des animaux des deux sexes, alors que le féminin, genre marqué, exclut les individus de l'autre sexe. (Il y a en fait quelques exceptions à cette règle; par exemple, un troupeau de "chèvres" – nom féminin – inclut généralement des boucs.) Si l'on dit que Mme X est l'un des meilleurs avocats d'Ottawa, on compare Mme X à tous les avocats des deux sexes, alors que si l'on dit "qu'elle est l'une des meilleures avocates d'Ottawa", on ne la compare qu'aux femmes qui exercent le même métier. C'est une distinction utile puisqu'elle permet d'apporter un élément d'information pertinent. Par ailleurs, en français, le genre est non pas naturel, mais grammatical. En effet, si, le plus souvent, pour les êtres humains, genre et sexe coïncident, il y a des exceptions, et des mots masculins ou féminins désignent indifféremment des hommes et des femmes (ex.: témoin, victime, star, vedette, gens, être, personne, etc.). En outre, il y a en français plusieurs cas où la forme masculine est la même que la forme neutre. Un exemple: celui des pronoms neutres, employés au singulier "avec valeur d'indéterminés, pour exprimer un sujet imprécis, ou se rapporter à une chose, une idée ou à un ensemble d'idées, souvent (au point de vue grammatical) à un membre de phrase" (Dauzat, 1958, p. 258). Ce sont, entre autres, *il* (ex.: il pleut, il est arrivé un malheur), *ce* (ex.: c'est vrai),

et le (ex.: je le sais). Notons, à propos de le reprenant un membre de phrase, un adjectif, etc., que sa valeur de neutre est bien ancrée dans la langue, même si, au XVII^e siècle, elle a pu offusquer Mme de Sévigné qui insistait pour dire "je la suis aussi" (la remplaçant enrhumée): "Je croirais avoir de la barbe si je disais autrement", affirmait-elle⁴. Remarquons également que l'adjectif ou le participe passé se rapportant à ces pronoms a la même forme que s'il était au masculin singulier, ce qui vaut aussi pour les participes passés invariables (ex.: elle s'est ri des difficultés), et que le masculin est le genre des mots substantivés (ex.: pour un oui, pour un non). Toutes ces considérations tendent à prouver qu'il est peu logique de s'opposer à ce que le masculin serve de générique et soit employé pour désigner l'espèce ou la fonction elle-même considérée sans égard au sexe.

La neutralisation totale du discours n'est donc ni réaliste, ni nécessaire, ni souhaitable. Il est concevable qu'on déplore le manque de représentation, dans la langue française, de la moitié de l'humanité. Cependant, certaines revendications des partisans de la désexisation des textes paraissent irrecevables. S'il est normal de féminiser les titres de fonction pour mettre fin à des constructions qui, de toutes façons, sont soit agrammaticales (ex.: "mon professeur de français est belle"⁵) soit bizarres (ex.: Madame l'Académicien⁶), il semble que la féminisation systématique du discours soit utopique et déraisonnable. Il faudrait trouver un juste milieu entre une langue essentiellement masculine et une langue féminisée aveuglément. Y parviendra-t-on? Nous sommes encore, comme le disait, dans *Les mots et les femmes*, Marina Yaguello en 1979, dans "un domaine d'incertitude et de fluctuation". Par ailleurs, on peut se demander si la désexisation des textes prônée par certains organismes n'aboutira pas à la création d'un type de discours artificiel et propre à l'administration, dans lequel le masculin sera rejeté comme genre indifférencié.

DES PRINCIPES À LA PRATIQUE

Dans les faits, même lorsqu'il s'agit de textes administratifs, on constate un certain flou que révèlent les différentes positions adoptées par les services gouvernementaux canadiens. Ceux-ci ne sont catégoriques que sur la féminisation des titres, jugée indispensable. Mais, pour le reste, ils sont moins formels. Par exemple, dans le texte contenant les lignes directrices

du Conseil du Trésor (1982) concernant l'élimination des stéréotypes sexuels, on lit qu'il faut éviter "les constructions de phrase, notamment l'emploi d'adjectifs ou de qualificatifs, qui font de l'un ou de l'autre sexe une exception à la règle" (p. 6), mais il est signalé plus bas que: "les ministères devraient voir à ce que tous les employés [c'est nous qui soulignons] soient mis au courant de la politique et des lignes directrices" (p. 9), phrase dans laquelle le masculin pluriel renvoie aux deux sexes.

Ironie du sort, c'est le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (1984) qui se révèle le plus modéré dans ses lignes directrices. Après avoir affirmé que "les mots masculins employés comme neutres évoquent nécessairement des personnages masculins" et indiqué certaines stratégies pour éviter le seul masculin et les lourdeurs de style, il écrit:

Malgré tout, il est difficile de ne pas se heurter au problème des mots masculins employés comme neutres, lorsque ces mots possèdent une forme féminine (pp. 5-6).

Mais, puisque l'usage consistant à dire "les travailleurs" est maintenant considéré comme sexiste, il faut trouver des solutions. Et le Conseil conclut:

Comment procéder sans bouleverser les règles du français?

Malheureusement, il n'existe pas de solution-miracle. Les options qui s'offrent à nous sont multiples et dans chaque cas il faut prendre une décision personnelle sur le choix à faire, selon le style du texte, sa longueur et le public auquel il s'adresse (p. 6).

Parmi les options proposées, il mentionne la possibilité de

- i) garder le masculin pour désigner l'ensemble, en espérant que le contexte sera assez clair pour ne pas exclure les femmes
- ii) indiquer dans une note au début du texte qu'on parle des femmes autant que des hommes, en particulier s'il s'agit d'un texte long
- iii) indiquer qu'on parle des femmes autant que des hommes en utilisant au début du texte "les travailleuses et les travailleurs" et en ajoutant une note explicative" (p. 6).

L'application de ces procédés nous éloigne donc sensiblement de la langue amphigourique employée par des "plus féministes que les féministes". En outre, le Conseil canadien de la situation de la femme recommande que les constructions telles que "les travailleurs et les travailleuses" ou des mots tels que "travailleurs (euses)" ou "travailleurs-euses" ne soient employés que s'il s'agit de textes courts et à condition que ces mots forgés restent clairs (p. 7). *Emploi et Immigration Canada* (1983), dont les lignes directrices se fondent sur le texte du Conseil du Trésor, écrit explicitement: "Il n'est pas nécessaire que la juxtaposition du masculin et du féminin devienne une constante dans tous les textes."

Nous constatons donc ici qu'un juste milieu est considéré comme souhaitable par ceux qui, même s'ils conseillent de ne pas surcharger un texte d'expressions au masculin, acceptent que le masculin puisse encore assumer le rôle de genre indifférencié. Certains d'entre eux préconisent non seulement l'emploi du masculin pluriel pour représenter les deux sexes, mais aussi l'emploi du nom au masculin singulier précédé de l'adjectif indéfini. Ainsi le Guide du rédacteur à l'intention des employés du Conseil du Trésor (1988) recommande de remplacer "l'employé dont le rendement est coté insatisfaisant" par "tout employé dont le rendement est coté insatisfaisant" (p. 6). Distinction subtile!

LA FÉMINISATION DOIT AVOIR DES LIMITES

De telles solutions font sans doute bondir les partisans d'une féminisation totale du discours. Mais, pour être sûr d'infléchir la langue de façon qu'elle représente mieux les femmes, ne faudrait-il pas éviter de prêter le flanc à la critique et se garder d'outrances comparables à celles de quelques féministes américaines qui proposent de remplacer history par herstory, hurricane par himricane, revendications qualifiées par Marina Yaguello (1979, p. 186) "au mieux [d'] utopiques, au pire [de] ridicules". L'inclusion systématique des formes féminine et masculine, on l'a vu, bouleverse profondément le lexique et la syntaxe, le français ayant peu de mots épiciens. D'autre part, puisque le français n'a que deux genres – la solution idéale, évidemment, comme le montre Claire Forel (1983) serait que la langue dispose de séries à trois termes (comme chairman/chairwoman/chairperson) – il est difficile de s'opposer à ce que l'un des deux fasse office de neutre. Une langue est un ensemble de conventions

qu'il faut accepter – même si l'on peut regretter que la grammaire française ait été l'oeuvre de grammairiens et non de grammairiennes. L'emploi du masculin comme genre neutre ou indifférencié n'est qu'une convention de plus. La refuser, c'est provoquer le chaos et entraver tout effort de féminisation de la langue. Si la réforme de l'orthographe dont on parle depuis des décennies – la Société française pour une réforme orthographique a été fondée en 1887! – n'a pas encore abouti, il est évident que la réforme de la langue réclamée par les tenants de la neutralisation systématique des textes est vouée à l'échec.

Pour conclure, disons que, d'une part, il nous paraît souhaitable que les femmes soient mieux représentées dans la langue et qu'on cesse de les affubler de titres masculins, mais que, d'autre part, il faut se garder des excès. Il est temps que prenne fin l'époque où les hommes trouvent normal que "le Conseil d'État, saisi du recours d'une femme contre sa nomination comme garçon de bureau [ait] sagement jugé que cette appellation n'était pas de nature à faire grief à l'intéressée."⁷ Mais de là à "désexiser" le discours et à massacrer la langue, il y a un océan. Comme le dit M. Yaguello (1979, p. 193): "Ne nous croisons pas les bras, mais gardons conscience des limites de l'action possible."

NOTES

1. C'est nous qui soulignons.
2. Annuaire de la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa, p. 17. C'est nous qui soulignons.
3. D'après un texte rédigé par le Comité universitaire de déontologie de la recherche sur des êtres humains de l'Université d'Ottawa.
4. Cité par Ferdinand Brunot (1905-1937, p. 891).
5. "Mon professeur de français est beau" renvoie nécessairement à un homme. Exemple emprunté à J. Lyons (1970, p. 221).
6. Benoîte Groult dit (dans A. Fantapié, 1984, p. 22) que les académiciens "le jour où ils ont pris le risque d'introduire une femme sous la

Coupole, Marguerite Yourcenar, ont voulu marquer que le masculin était la loi incontournable, du moins dans le langage. [...] Ces gardiens de la langue, ces soi-disant puristes ont préféré le solécisme au féminisme, et c'est "Madame l'Académicien" qu'ils ont accueillie sous la Coupole. Ou faut-il écrire accueilli? Question qui se pose de plus en plus souvent et qui ne se résout qu'au moyen d'acrobaties verbales parfaitement ridicules."

7. Gabriel de Broglie (1986, p. 118). C'est nous qui soulignons "sagement". G. de Broglie est écrivain et a été vice-président du Haut Comité de la langue française.

BIBLIOGRAPHIE

- Aebischer, Verena et Claire Florel (1983): Parlers masculins. Parlers féminins, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.
- Bizot, Claude-Vincent (1987): "Masculin-féminin: 100 ans de grammaires", Communications et langages, n° 71, Paris, Retz, pp. 51-59.
- Boël, Else (1976): "Le genre des noms désignant les professions et les situations féminines en français moderne", Revue romane, vol. I, n° 1, pp. 16-73.
- Boël, Else (1984): "Masculin, féminin et rôle des sexes", Médias et langage, n° 19-20, pp. 35-39.
- Broglie, Gabriel de (1986): Le français pour qu'il vive, Paris, Gallimard.
- Brunot, Ferdinand (1965): La Pensée et la Langue, 3^e éd., Paris, Masson et Cie.
- Brunot, Ferdinand (1905-1937): Historique de la langue française des origines à 1900, Paris, Colin.

- Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (1984): Vers un langage non sexiste, Ottawa.
- Conseil du Trésor du Canada (1982): "Élimination des stéréotypes sexuels", Manuel de la politique administrative, Chapitre 484, Ottawa.
- Conseil du Trésor du Canada (1988): Guide du rédacteur à l'intention des employés du Conseil du Trésor, Ottawa.
- Dauzat, Albert (1958): Grammaire raisonnée de la langue française, 5^e éd., Lyon-Paris, Éditions IAC.
- Direction des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du gouvernement du Québec (1989): Ayons bons genres. Comment rédiger aux deux genres sans douleur.
- Dubuc, Robert (1980): "La féminisation des titres", C'est-à-dire, vol. 12, n^o 4, pp. 1-3.
- Dubuc, Robert (1982): "Question de sexe et de genre", C'est-à-dire, vol. 13, n^o 6, pp. 1-2.
- Dubuc, Robert (déc. 1983): "La féminisation des titres ... ou les répercussions sociales de la grammaire", Circuit, pp. 6-7.
- Dubuc, Robert (1986): "Le masculin générique ou les malheurs de la parenthèse", C'est-à-dire, vol. 16, n^o 5, pp. 3-4.
- Durand, Marguerite (1936): Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne, Paris, Bibliothèque du "français moderne".
- Emploi et Immigration Canada (1983): Élimination des stéréotypes sexuels, Ottawa, Approvisionnement et Services.
- Fantapié, Alain (1984): "Je suis une écrivaine..." (Entretien avec Benoîte Groult), Médias et Langages, n^o 19-20, pp. 20-25.

- Forel, Claire (1983): "Françaises, Français ...", dans V. Aebischer et C. Forel, Parlers masculins, Parlers féminins, Neuchatel-Paris, Delachaux et Niestlé, pp. 21-33.
- Geenen, Donald (1978): "Féminisme et féminisation des titres: un faux parallèle", META, vol. 23, n° 2, pp. 163-164.
- Grevisse, Maurice (1980): Le Bon Usage, 11^e éd., Paris-Gembloux, Duculot.
- Grevisse, Maurice et André Goosse (1980): Nouvelle Grammaire française, Paris-Gembloux, Duculot.
- Groult, Benoîte (1977): Le féminin au masculin, Paris, Denoël/Gonthier.
- Hanse, Joseph (1983): Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne, Paris-Gembloux, Duculot.
- Jordan, Michael P. et Jennifer Connor (1987): "Avoiding Sexist Pronouns", Technostyle, vol. 6, n° 3, pp. 16-38.
- Larivière, Louise (1988): "La féminisation des titres et du discours dans les documents professionnels", Technostyle, vol. 7, n° 1/2, pp. 17-36.
- Lyons, John (1970): Linguistique générale, Paris, Larousse.
- Marouzeau, J. (1946): "Un aspect du féminin français", Le français moderne, 14^e année, n° 4, Paris, pp. 241-245.
- Martinet, André (1956): "Le genre féminin en indo-européen", Bulletin de la Société linguistique de Paris, n° 52, Paris, pp. 83-95.
- Médias et langage, Paris, n° 19-20, 1984 (Numéro spécial comprenant un dossier intitulé "La langue française au féminin").
- Ministère de l'Éducation du Québec (1988): Pour un genre à part entière. Guide pour la rédaction de textes non sexistes, Québec.

- Mok, Q.I.M. (1968): Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel. The Hague-Paris, Mouton.
- Potvin, Robert (1983): "La désignation des emplois au féminin", L'Actualité terminologique, vol. 16, n^o 2, pp. 1-6.
- Stehli, Walter (1953): "La formation du féminin en français moderne", Orbis, Tome II, n^o 1, Louvain, Centre International de Dialectologie, pp. 7-18.
- Thomas, Adolphe (1956): Dictionnaire des difficultés de la langue française, Paris, Larousse.
- Yaguello, Marina (1979): Les mots et les femmes, Paris, Payot.
- Yaguello, Marina (1989): Le sexe des mots, Paris, Belfond.